



## Dette RSI une dette personnelle ou professionnelle

Par **Marc59**, le **27/10/2015** à **07:45**

Bonjour,

Une dette RSI est une dette personnelle ?

Une dette RSI est une dette professionnelle ?

Une somme dû au RSI est elle une " dette " ?

Merci d' avance

Marc 59

Par **Vivine**, le **08/11/2015** à **10:14**

Bonjour

Voila je me pose la même question

Moi aussi je cherche à savoir

Si le rsi est une dette près ou pro

Mais je crois que personne a de réponses

Et que c est aussi flou que le rsi

Par **alterego**, le **08/11/2015** à **13:53**

Bonjour,

Précisez entrepreneur individuel, gérant de société et en ce cas si les cotisations sont prises ou non en charge par la société.

Cordialement

Par **Vivine**, le **08/11/2015** à **23:49**

Bonjour

Mon mari était gérant d'une SARL

Et moi conjointe collaboratrice avec partage de salaire

La SARL a été en liquidation judiciaire le 14 janvier 2015

Et depuis le RSI nous arçeles avec des montants que nous pouvons pas payer

Par **Gesco**, le **13/11/2015** à **19:37**

Bonsoir tout le monde,

Le RSI est un organisme similaire à la sécurité sociale mais concerne uniquement les non salariés => TNS (travailleur non salarié).

Il s'agit d'une dette personnelle puisque les appels de cotisation sont émises au nom de la personne physique et non au nom de la société.

Toutefois, dans le cadre d'une société les cotisations dues sont admises en déduction du résultat fiscal de la société. C'est pourquoi certaines personnes s'interrogent sur le caractère professionnel de ces cotisations.

Cordialement,

Par **bibul**, le **17/04/2016** à **11:26**

Bonjour , jurisprudence cour d'appel de Grenoble 10 décembre 2013  
cordialement